



Retour du père biologique qui n'a pas reconnu mon enfant

Par **liodyse**, le **16/06/2011** à **18:35**

Bonjour,
Mon fils qui va avoir 9 ans a été reconnu quelques mois après sa naissance par mon compagnon qui n'est pas le père de l'enfant. Mon compagnon sait que ce n'est pas lui le père biologique. A l'heure actuelle, le père biologique (qui n'avait jamais voulu le reconnaître) refait surface et veut connaître son fils, faire des tests ADN, etc... Moi, je ne veux pas qu'il ressurgisse dans ma vie d'autant plus qu'il est encore (et pour la 3ème fois de sa vie) en prison et qu'il va bientôt en sortir et qu'il me menace par de tierces personnes par sms.
Je vous remercie de me dire s'il a des droits, si oui, lesquels et à quoi je dois m'attendre.
Je vous remercie d'avance.

Par **mimi493**, le **16/06/2011** à **18:49**

Si l'enfant est reconnu depuis plus de 5 ans par un homme et que cet homme se comporte comme son père, alors il n'est plus possible pour le géniteur de faire reconnaître ses droits (il n'en a aucun). Donc pour lui, c'est fini.
Porter plainte concernant les menaces mais comment se fait-il qu'il connaisse votre n° de portable ? vous avez toujours des relations avec lui ?

Par **liodyse**, le **16/06/2011** à **20:46**

Merci pour votre réponse.
Et pour répondre à votre question, j'ai le même numéro de

portable depuis 15 ans et j'habite à la même adresse depuis 10 ans et malheureusement pour moi il connaît les 2 car il m'avait déjà suivie en voiture et était entré dans ma résidence sans mon consentement mais un matin, j'avais un mot sur le pare-brise de ma voiture.
Bon, il va falloir que je pense rapidement à déménager.....
Encore merci et bonne soirée à tous.

Par **corimaa**, le **16/06/2011** à **21:51**

[citation]Bon, il va falloir que je pense rapidement à déménager..... [/citation]
Commencez par changer de numéro de téléphone :)

Par **liodyse**, le **17/06/2011** à **13:00**

Aussi....